

Classes préparatoires à l'enseignement supérieur

Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) correspondent à un cycle pré-professionnel. Elles s'adressent à des étudiants montrant un niveau avéré qui souhaitent préparer le concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur (CNSM, Pôles supérieurs, écoles supérieures européennes, etc...).

Ce cursus est accessible sans pré-requis de diplôme antérieur ; l'admission se fait sur concours selon des modalités définies dans le règlement des études des disciplines concernées. (*consultables sur le site du CRR*)

Les CPES donnent aux élèves bacheliers le statut étudiant : bourses du CROUS, restauration étudiante, aides spécifiques etc...

Le Conservatoire de Toulouse a obtenu un agrément pour les disciplines :

- Musique disciplines instrumentales
- Musique chant lyrique
- Musiques traditionnelles
- Danse (préfiguration)
- Théâtre

➤ **Cursus**

Le parcours des étudiants s'organise sur trois ans pour la musique, deux ans pour la danse et le théâtre. Les disciplines suivies et les volumes horaires qui leur sont attribués sont déterminés dans des maquettes spécifiques :

- Musique - instruments de l'orchestre
- Musique - piano
- Musique - orgue clavecin
- Musique - instruments polyphoniques (guitare / accordéon / harpe / mandoline)
- Musique - chant lyrique
- Musique – musiques traditionnelles
- Danse (préfiguration)
- Théâtre

En début d'année scolaire, l'étudiant en lien avec le directeur des études ou un des professeurs référents, détermine les unités d'enseignement (UE) suivies pour l'année en cours; pendant le cycle d'études, l'étudiant doit capitaliser l'intégralité des unités d'enseignement définies par la maquette correspondante.

Une validation des acquis antérieurs (VAA) pourra être réalisée, soit par la prise en compte des diplômes déjà acquis, soit après une évaluation spécifique.

Les étudiants des départements musique et danse sont invités à présenter le DEM ou le DEC pendant les CPES. Les élèves doivent en outre présenter un concours d'entrée dans l'enseignement supérieur dès leur seconde année d'études.

➤ **Evaluation du parcours**

Les étudiants sont évalués sur l'ensemble de leur travail dans les différentes disciplines. L'évaluation s'effectue essentiellement par le contrôle continu, mais elle peut être complétée par des évaluations plus formelles.

La poursuite du cursus dans l'année supérieure est conditionnée par un bilan général réalisé en fin d'année scolaire.